

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*

Séance du 25 janvier 2022

\*\*\*\*\*

N° 2022-06

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	15	L'an deux mil vingt-deux, le 25 janvier à 10 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	11	
<b>Votants :</b>	13	
<b>Nombre de voix :</b>	17	
<b>Date de la convocation :</b>	19 janvier 2022	

**Présents :** Mme QUINTARD ; MM. ARLANDES (délégué suppléant de Mme MAGNANI), BELLOC, DEPRINCE, FLOURENS (délégué suppléant de M. SALOMON), JAZEDE, MERIEL, PORTAL (délégué suppléant de M. LAMOLINAIRIE), REGAMBERT, VERIL (délégué titulaire du SMEEOM de la Moyenne Garonne + délégué suppléant de Mme PALMIE, déléguée titulaire du SIEEOM Sud Quercy) et WEILL (procuration de M. VAISSIERES).

**Absents excusés :** MM. ASTRUC et BESSEDE.

**Assistaient à la séance :** Mme LAYMAJOUX (Conseil Départemental T&G – Direction de l'Agriculture et de l'Environnement)  
M. JOLIBERT (Paierie Départementale)  
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets de T&G – SDD82)

**OBJET : Création d'emplois non permanents pour les services « Transport » et « Déchèteries »**

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'en raison des besoins de remplacement des agents en congés sur la période estivale aux services « Transport » et « Déchèteries » de la collectivité, il conviendrait de créer deux emplois non permanents à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux emplois :

Période	Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre 2022	1	Adjoint technique territorial	Chauffeur super-lourd	35 h
Du 1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre 2022	1	Adjoint technique territorial	Agent valoriste en déchèteries	35 h

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée en fonction de l'expérience professionnelle du candidat sur le grade d'adjoint technique territorial.

**AR Prefecture**

082-258201367-20220125-DELIB2022\_06-DE  
Reçu le 27/01/2022  
Publié le 27/01/2022

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE les propositions ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents et signer les contrats et les éventuels avenants,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget du SDD82 aux articles et chapitre prévus à cet effet en 2022.

Fait et délibéré le 25 janvier 2022

Le Président,

Michel WEILL

